



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL VALANT PROCES VERBAL Séance du 29 novembre 2021

Date de la convocation : 27/11/2021 - Date de l'affichage du compte rendu : 02/12/2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf novembre à 18 heures, dans la Salle LAFONT, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 12

Etaient présents : Mme BLANCHARD Sandrine, M. BRIDIER Bernard, M. FATACCIOLI Loïc, Mme GOLENDORF Yolande, Mme JEANJEAN Régine, Mme NADAL Karine, M. REVERSAT Jean, M. TALTAVULL Emmanuel, M. JOSEPH Xavier, Mme MAYEN Claudine, Mme PEYRARD Corinne.

Procurations :

M. DRUT Nicolas.

Absent excusé : M. FOURNIER Luc, Mme HEITZ DE ROBERT Sophie, M. ROUS Alain, M. FUMANAL André, M. MARTINEZ Lionel, Mme MAURIN Marie-Françoise, Mme MAZURE Danielle.

Début de séance : 18h20

Secrétaire de séance : Karine NADAL.

Public : 0

M. le maire liste les procurations reçues. Le quorum est réduit du fait des conditions sanitaires, celui-ci étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le maire présente ses condoléances à la famille d'André Rous qui était conseiller municipal de la commune. Emile Ros qui était le dernier occupant du moulin nous a aussi récemment quitté.

M. le Maire rappelle que le conseil est retransmis sur Facebook mais qu'il n'est pas possible de prendre les questions. Luc Fournier donne pouvoir à Jean REVERSAT

M. le maire expose les points inscrits à l'ordre du jour, lequel est adopté à l'unanimité.

Décisions prises par délégation du conseil municipal

- 2021_010 – Décision budgétaire : Demande de subvention pour la réalisation d'une étude de définition urbaine thématique et sectorielle.

Monsieur le maire précise que l'étude vient d'être lancée.

Point 1 : Approbation du PV du 29 octobre 2021

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2021_54 SIERNEM – Groupement de commande entretien éclairage public

Rapporteur : Mme Karine Nadal, adjointe au maire

La commune adhère au syndicat d'électrification. Le marché d'entretien arrive à son terme et il convient de le relancer pour assurer la maintenance de notre éclairage public. Mme Nadal rappelle que la commune comporte 300 candélabres, dont certains au sodium. Certains doivent être remplacés, en Led petit à petit. S'il fallait tout changer, nous serions à 400 000€.

Mme Sandrine Blanchard et Mme Claudine Mayen arrivent à 18h27.

Question de M. Martinez : la carrière et les terrains de sports sont-ils inclus ? Il s'agit de luminaires exclus du marché, gérés par la commune et indépendants.

M. le Maire rappelle l'importance du groupement de commande. Le Siernem regroupe 14 communes. La commune de Teyran va intégrer le groupement. Cette solidarité intercommunale, qui va au-delà de la communauté de communes et regroupe des communes qui ont des besoins communs, permet de diminuer les coûts mais aussi d'avoir des échanges avec les communes voisines, pour trouver des idées, mettre en place de futurs projets.

Existe-t-il des subventions pour le changement des candélabres ? Actuellement il n'y a plus d'aide accordée à Hérault Energie et au Siernem, qui assure cela pour la commune.

M. le Maire souligne les difficultés actuelles d'horloges qui se dérèglent et impliquent des éclairages à des horaires variés dans la commune. Ce nouveau marché sera l'occasion de refaire un point sur ce problème.

Mme Nadal expose au conseil que l'actuel marché d'entretien et maintenance des installations d'éclairage public de la commune arrive à échéance au 31 décembre 2021 et qu'il convient de procéder à la passation de nouveaux contrats.

Elle rappelle, qu'à cet effet, une convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'entretien et la maintenance des installations d'éclairage public a été passée conformément aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique entre le SIERNEM et les communes de Boisseron, Entre-Vignes, Galargues, Mudaison, ST Séries, Saturargues, Saussines, Villetelle mais qu'elle arrive à son terme au 31 décembre 2021.

Cette méthode permet de ne réaliser qu'une procédure pour l'ensemble des communes adhérentes et d'obtenir ainsi des propositions plus avantageuses.

Par conséquent, il est proposé de renouveler le groupement de commandes pour ces prestations pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022, sachant que la commune de Teyran se propose de rejoindre le groupement de commandes.

En pratique, le groupement procède à un avis d'appel public à concurrence pour l'ensemble des communes adhérentes selon les besoins qu'elles ont formulés, effectue l'analyse des offres et retient l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le marché serait conclu pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2022, sachant que chaque commune membre exécutera ensuite son contrat indépendamment avec le prestataire retenu par le SIERNEM.

Conformément à l'article L.2113-7 du Code de la commande publique, la convention constitutive du groupement doit définir, d'une part, les modalités de constitution de ce dernier et, d'autre part, le rôle de chaque membre du groupement dans le cadre de la passation et de l'exécution des marchés.

Il est proposé que le SIERNEM soit désigné en qualité de coordonnateur de ce groupement et aura la charge de mener la procédure de passation de marché public ; étant précisé que chaque commune restera maître des contrats passés pour ses besoins.

Le groupement de commandes fera appel à la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) du syndicat, *[étant entendu qu'un ou plusieurs représentants des communes membres pourront participer aux réunions des commissions d'appel d'offres avec voix consultative]*.

L'ensemble des modalités de fonctionnement du groupement est précisé dans la convention constitutive du groupement dont le projet est annexé à la présente. Notamment, les frais engendrés par les opérations de passation de l'appel d'offres seront répartis à parts égales entre les différents membres du groupement.

À noter également que le groupement se dotera d'un outil de suivi annuel du marché afin de pouvoir régler d'éventuels litiges nés de la consultation ou de sa mise en pratique dans l'exécution de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de la constitution d'un nouveau groupement de commandes pour les prestations d'entretien et maintenance des installations d'éclairage public pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022,
- **APPROUVE** le choix du SIERNEM en tant que coordonnateur du groupement,

- ACTE que la CAO du groupement de commande est la CAO du SIERNEM
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2021_55 Convention d'occupation de parcelle pour la durée de travaux

Rapporteur : M. Jean REVERSAT, adjoint au maire

Des travaux d'enfouissement des réseaux ont commencé mardi dernier au centre du village,

- Démarrage des travaux prévus initialement le 22, décalé au 23, avec la première réunion de chantier.
- 5 à 6 mois de travaux prévus : Terrassement prévu au piquet (pas de trancheuse) sur 60/80 cm de profondeur, Enlèvement des poteaux, basculement des réseaux, Câblage.
La durée des travaux est liée à la présence de roche en sous-sol.
- Les rues sont petites, il y aura donc des fermetures de rues par tronçon. La plupart du temps la circulation sera rétablie le soir, mais cela ne sera pas possible sur certaines phases, et les habitants seront prévenus.

Organisation

Pour compenser les difficultés de stationnement et de circulation, et éviter les allers et venues des camions, il est prévu d'utiliser, avec l'accord des propriétaires, des parcelles privées :

- Un espace de stockage à proximité a été prévu. La Parcelle 66, rue de la Litière, servira de dépôt de matériel.
- La parcelle 61 va être mise à disposition pour garer les véhicules après convention avec le propriétaire. Elle a été nettoyée et du tout-venant installé pour permettre son utilisation.

Une réunion de quartier a été organisée avant le début des travaux pour les informer.

Un constat d'huissier initial avant travaux a été réalisé.

M. le Maire expose qu'il a été demandé aux habitants de nous prévenir en cas de difficulté, étant entendu que l'entreprise est chargée de les informer de l'avancée des travaux et des fermetures de voies.

La circulation sera en général rétablie le week-end.

Une réunion de chantier est prévue demain matin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE monsieur le maire à signer les conventions nécessaires à l'occupation des parcelles privées pour la durée des travaux,
- AUTORISE monsieur le maire à signer tout document utile pour la bonne réalisation de cette affaire.

2021_56 Budget communal 2021

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle que la maîtrise des dépenses communales est une priorité.

Le budget prévisionnel se décomposait comme suit :

		2021		
		Dépenses	Recettes	Bilan
Section fonctionnement	Résultats de fonctionnement	1 749 284,00	1 749 284,00	0,00
	002 - Résultat SF exercice N-1		0,00	0,00
	Résultat global SF	1 749 284,00	1 749 284,00	0,00
Section investissement	Solde d'investissement	676 397,00	494 818,46	-181 578,54
	001 - Solde exercice N-1		89 767,00	89 767,00
	RAR	14 969,80	106 781,34	91 811,54
Besoin de financement	Résultat global SI	691 366,80	691 366,80	0,00
Résultat exercice		2 440 650,80	2 440 650,80	0,00

La commune a été malmenée encore cette année du fait du Covid ce qui n'a pas permis de réaliser certains projets.

Section de fonctionnement :

La réalisation en dépenses et en recettes de fonctionnement est actuellement à environ 85%. Un objectif de réduction de 1.5% des dépenses était fixé. Un point sera réalisé après clôture des comptes ; il convient de dégager un résultat avec des recettes supérieures aux dépenses.

Dans l'attente il convient de souligner les difficultés suivantes :

- Charges importantes de location de matériel pour la sécurisation de la carrière dans l'attente de la résolution du contentieux.
- Charges importantes de personnel : 1 052 000€ inscrits au budget soit +11% par rapport à 2020 : année très complexe du fait des absences, des charges de remplacements obligatoires et des décalages de remboursements d'assurance.
Exemple : 46 000€ de remboursements d'assurance prévus sur 2021 correspondants plus de 70 000€ de salaires soit 7% de la masse salariale.

Pour compenser ces difficultés ont été mis en place :

- L'agence France service (qui correspond à une recette supérieure à l'accroissement de dépense).
- L'extinction des candélabres (dont l'effet commencera d'être ressenti sur la facturation de décembre et surtout sur 2022),
- La reprise des marchés (effets attendus 2022 – 2023).

Le budget de la commune est ainsi pour l'instant très restreint et serré. Il serait nécessaire de dégager une marge de fonctionnement de 150 000€ par an pour améliorer significativement la santé financière de la collectivité au vu de la charge de la dette.

- ➔ Proposition de poursuivre l'effort de réduction des dépenses de fonctionnement et d'optimisation des recettes sur 2022.

Section d'investissement :

Environ 30% des dépenses d'investissement pour l'instant réalisées, mais correspondant essentiellement à la charge de la dette. Les opérations inscrites restent en attente de la finalisation des financements. Seul pour l'instant le projet de circuit touristique est clôturé et pourra être lancé début 2022.

L'acquisition du château sera à prévoir selon la typologie de portage pour 2022.

M. le Maire précise que la commune est lauréate de l'appel à projet Fonds Friches dans le cadre du plan de relance, pour un montant de quelques 600 000€, cela pour nous permettre d'acquérir et sécuriser le château. M. le Maire remercie les services de l'Etat et les personnes qui ont permis l'avancée de ce dossier. Le secrétaire général de la préfecture a également soutenu ce projet.

Il convient de réaliser cette opération dans les meilleurs délais.

Une réunion a eu lieu cet après midi avec l'EPF, Etablissement Public Foncier, avec lequel nous sommes sous convention depuis 6 ans. Les évaluations sont variables, elles se fondent beaucoup sur le droit à bâtir et la surface. La commune souhaite obtenir le prix le plus juste, au vu des contraintes et de l'état du bien.

L'acquisition est une première étape, mais il faut aussi penser à la sécurisation.

Il y aura un aspect collaboratif à mettre en place. Il faut aussi une prise de conscience pour qu'il n'y ait plus de saccages.

Fonds Friche est une aide importante, il faut maintenant négocier l'acquisition. L'aide inclut le montant global avec la sécurisation.

Le coût d'acquisition est un investissement mais il faudra aussi prendre en compte les coûts de fonctionnement.

Environ 80% des recettes d'investissement récupérées et notamment les restes à percevoir pour l'avenue Frédéric Mistral.

- ➔ Proposition de report pour les projets 2021 sur 2022 + poursuite du planning bourg centre selon la capacité financière.

Plasage du programme opérationnel pluriannuel		2020	2021
Axe stratégique 1 : Renforcer les fonctions de centralité (en prenant en compte l'accroissement de la population, son vieillissement, le développement durable et le développement des solidarités)			
Action 1.1 Réaménagement urbain	Projet 1.1.1 Révision du PLU : OAP avec orientations environnementales fortes (QDO)		x
Axe stratégique 2 : Améliorer le cadre de vie, renforcer l'attractivité du Bourg centre			
Action 2.1 : Développement de l'offre culturelle et de mise en valeur du patrimoine	Projet 2.1.1 Château - réhabilitation et valorisation du parc	x	x
	Projet 2.1.2 Réalisation d'un circuit touristique en mobilité douce visant à la valorisation du patrimoine architectural communal - Cheminement signalétique	x	x
Action 2.2 : Développer des espaces de loirirs touristiques et sportifs	Projet 2.2.1 Aménagement d'une aire touristique et de loirirs sportifs pour une entrée de ville qualitative Espace Louis Armand		x
	Projet 2.2.2 Réalisation d'un espace pleine nature intergénérationnel (Pie Bouquet)		x
Action 2.3 : Adaptation des bâtiments publics aux besoins et enjeux de demain	Projet 2.3.1 Etude préopérationnelle pour l'adaptation du groupe scolaire/crèche/périscolaire en vue de la création d'un pôle éducatif aux normes BDO	x	x
	Projet 2.3.2 Rénovation énergétique et accessibilité de la mairie	x	x
Axe stratégique 3 : Mobilité et sobriété énergétique			
Action 3.1 : Promouvoir les mobilités douces et réduire les circulations motorisées	Projet 3.1.1 Création d'un cheminement piétons cycles Boisseron Lucée (La Royale) / Voie de desserte Chemin de Saint Hilaire		x
	Projet 3.1.2 Réalisation d'un schéma de mobilités incluant la valorisation des chemins communaux pour prioriser les usages et les mobilités douces		x
	Projet 3.1.3 Aménagement d'une place en centre ville		x
Action 3.2 : Développer la production d'énergies renouvelables	Projet 3.2.1 Création d'un garage pour les véhicules municipaux en couverture panneaux solaires et bardage bois		x

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte des éléments relatifs au budget 2021.

Points divers

- Covid

Le taux d'incidence repart à la hausse. Cela nécessite la vigilance de chacun : masqués, gestes barrière. Le pass sanitaire va maintenant nécessiter une 3^e vaccination, la durée du test PCR est réduite à 24h.

Mme Nadal aborde la problématique de l'incidence sur les festivités.

Les nouveaux arrivants seront accueillis le 3 décembre, dans le respect des gestes barrière. Nous espérons pouvoir organiser les spectacles, le téléthon, au moins en extérieur, et les Noëls solidaires.

- Venelle

Entièrement coulée, actuellement, le grillage est mis en place.

- 2 journées j'accompagne mon enfant sans voiture prévues les 9 et 10 décembre.

Des mots explicatifs vont être donnés aux enfants.

Cela sera aussi un petit test. La venelle fera partie de cette expérimentation puisqu'elle permet un passage simplifié et sécurisé.

Des phases tests vont être reconduites.

- Conseiller numérique

Un nouveau conseiller numérique a été recruté, qui travaille pour l'instant en interne.

- Etude de définition urbaine

Le cabinet Lebunetel a été retenu. Une première réunion a eu lieu la semaine dernière pour la mise en place du planning.

Un diagnostic en marchant va être réalisé.

Il s'agit de notre projet, élus et citoyens, pour organiser la commune dans l'avenir. Cela ne doit pas rester le travail de quelques personnes.

Le cabinet est une association de prestataires avec des compétences variées.

Pour le COPIL, il faut s'engager à être présent sur la durée. Il y a différents stades de réunions. Une phase de présentation au COPIL, puis des réunions de présentation.

La commission urbanisme est invitée à participer, éventuellement la commission mobilité, et des réunions spécifiques vont être prévues.

Le planning sera finalisé demain puis envoyé aux élus pour retour sur leurs possibilités de participation.

- Noël des agents : le 14 décembre à Chabrol.

- Réunion SMGC

Prolongation de la DSP pour Véolia pour une durée de deux ans. Etant donné l'absence d'investissement pendant la durée Covid, le marché est prolongé de deux ans.

Relance de la DSP sous forme d'appel d'offre, prévoir la forme dans deux ans : fonctionnement actuel ? Quelle durée ? Régie ? Majoritairement a été validé un appel d'offre sous la forme actuelle, à un prix de l'eau constant car cela fonctionne plutôt bien, mais sur une durée plus courte.

Fin de la séance à 19h45.

Prochain conseil municipal suivant : 24 janvier 2022.

Le secrétaire de séance
Karine NADAL

Le maire
M. Loïc FATACCIOLI